



CORONAVIRUS COVID19

SUITE À UN AFFLUX IMPORTANT DE QUESTIONS, VOICI VOS INTERROGATIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES AINSI QUE NOS RÉPONSES.



Ai-je le droit de me promener en forêt ?

Non, le confinement à domicile est la règle.



Puis-je aller à la pêche, en étant seul ?

Non, le confinement à domicile est la règle.



Habitué à faire 30 kilomètres de vélo chaque jour, puis-je continuer à les faire ?

Non, le confinement à domicile est la règle.



Puis-je aller faire mon bois en forêt ?

Non, le confinement à domicile est la règle.



Faut-il une attestation dérogatoire pour chaque déplacement ?

Oui et il faut également la dater, le tout à l'encre indélébile.



Puis-je faire les courses en famille ?

Non, les courses doivent être faites par une seule personne de la famille, si possible. Rendez-vous y uniquement en cas de nécessité.



Puis-je emmener mon chat malade chez le vétérinaire ?

Oui, en ayant pris rendez-vous au préalable.



Puis-je aller manger chez mes parents ou rendre visite à des amis ?

Non.



Les jeunes ont-ils le droit de jouer à l'extérieur ?

Non. Les sorties extérieures ne peuvent être autorisées que dans des cas énoncés et non à caractère récréatif et sans rassemblement de personnes.



Mon épouse doit passer un IRM et n'a pas le permis. Puis-je l'amener ?

Oui, puisqu'il s'agit d'un acte médical.



Puis-je aller donner mon sang ?

Oui, si vous ne présentez pas de symptômes grippaux.



Puis-je déménager ?

Non.

Le confinement vise à réduire au maximum l'exposition d'un individu au risque de contamination. Par conséquent, restez chez vous. Ce n'est pas le virus qui se déplace, c'est vous qui le faites circuler.